

L'action de la France

Soutien à l'action contre les mines - rôle en matière de déminage et d'aide aux victimes

Sur un plan plus opérationnel, notre engagement dans la lutte contre les mines antipersonnel s'est traduit par l'appui, notamment financier, que nous apportons à un certain nombre de projets destinés à lutter contre les mines antipersonnel et leurs conséquences. Les efforts consentis à ce titre par la France sont significatifs.

1- Caractéristiques des interventions françaises : une action multiforme

Dès 1996, la coopération française a pris en compte le déminage humanitaire comme facteur de développement. Depuis lors, notre politique dans ce domaine est celle d'un déminage humanitaire privilégiant le déminage de proximité (enlèvement d'engins dans les zones indispensables à la vie et au développement social et économique, dans le cadre de programmes intégrés en faveur des populations civiles) et des actions de coopération/formation destinées au renforcement des capacités locales des pays affectés en matière de lutte contre les mines antipersonnel.

L'une des caractéristiques et l'un des points forts de notre contribution à l'effort de déminage international réside dans la qualité de nos sapeurs militaires et des experts en déminage de nos Forces armées, qui tient à la fois au niveau d'excellence de nos établissements spécialisés (ESAG d'Angers et filière Minex) et à l'engagement constant, depuis près de 25 ans, de ces sapeurs sur de nombreux théâtres extérieurs.

2- Cadre et modalités budgétaires du financement de nos actions

L'aide bilatérale à la lutte contre les mines, armes à sous-munitions et restes explosifs de guerre a certes fléchi, par rapport au point haut de 2005, sous les effets combinés de la RGPP et de la réforme du Ministère des Affaires étrangères et européennes. La France reste cependant déterminée à ce que l'effort entrepris en 2009 pour inverser cette tendance, qui commence à porter ses fruits, soit poursuivi et amplifié en dépit de contraintes évoquées plus haut.

La contribution de la France à la lutte contre les mines inclut notamment :

- des financements de programmes de dépollution et d'assistance aux victimes, le plus souvent portés sur le terrain par des ONG. Ainsi, la Direction générale de la mondialisation et des partenariats du Ministère des Affaires étrangères et européennes co-finance un projet d'assistance aux victimes de l'ONG Handicap International sur la période 2009 - 2012. Ce programme développe une approche régionale sur cinq zones (Asie du Sud-Est, Asie centrale, Moyen-Orient, Balkans, Afrique) avec une attention particulière sur six pays : Algérie, Cambodge, Nigeria, Népal, Sierra Leone et Somaliland ;

- les actions de la Direction de la coopération de sécurité et de défense, de formation au déminage humanitaire et à la destruction des munitions, mais aussi de formation de médecins et infirmiers militaires africains pouvant être impliqués dans l'assistance aux victimes ;

- les contributions de la France au Centre international du déminage humanitaire de Genève, y compris la mise à disposition d'un officier général pour le suivi d'un programme francophone, de même qu'au Centre de perfectionnement aux techniques post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) de Ouidah, au Bénin.

Par ailleurs, l'apport de la France à la lutte contre les mines doit aussi être appréhendé dans sa dimension multilatérale. La France a fait ce choix - qui n'est pas celui de tous ses partenaires européens - de faire principalement transiter son aide extérieure et donc son aide au déminage humanitaire par le canal de l'Union européenne et de ses instruments. Il faudrait ajouter à cet effort ses contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP), dans le cadre des Nations unies, sans oublier celles des opérations extérieures, qui concourent, pour un montant substantiel, à la réalisation d'opérations de déminage, comme c'est le cas de la FINUL au Liban.

La mobilisation de la France sur le sujet est donc significative, et soutient largement la comparaison avec celle de bien de ses partenaires. La France reste déterminée à maintenir cette mobilisation sur un sujet qui revêt un caractère prioritaire pour son action diplomatique.

<http://www.diplomatie.gouv.fr>